

Juan Branco et Omer Shatz ont déposé un dossier devant la Cour pénale internationale. Dans le viseur : la politique migratoire européenne, qui aurait coûté la vie à 12.000 personnes.

LORRAINE KIHIL

En 2012, l'Union européenne recevait le prix Nobel de la paix. Sept ans plus tard, deux avocats l'accusent de crime contre l'humanité.

Début juin, Juan Branco et Omer Shatz déposaient devant la Cour pénale internationale un dossier, fruit de deux ans de travail, incriminant les décideurs européens pour leur rôle dans la mort de 12.000 personnes en Méditerranée entre 2014 et 2019 et leur complicité dans les exactions commises contre les migrants en Libye. Des décès liés, selon eux, à la politique consistant à peu à peu vider la mer de ses sauveteurs et à laisser les clés aux gardes-côtes libyens.

S'appuyant notamment sur des communications diplomatiques et politiques et sur les travaux des chercheurs du Forensic Architecture, les avocats entendent démontrer que l'arrêt de l'opération de sauvetage Mare Nostrum a inauguré une stratégie dissuasive impliquant de laisser sciemment des personnes mourir en mer ou subir tortures, viols, meurtres et exploitation en Libye.

Plusieurs actions ont été lancées ces dernières années, par des ONG, pour infléchir les politiques migratoires. L'an passé, la pratique des « refoulements par procuration » a été attaquée devant



Les avocats Omer Shatz et Juan Branco sont venus présenter l'affaire au cours d'une conférence de l'Odysseus network, à l'ULB.

© JOAKEEM CARMANS.

### Omer Shatz

Professeur de droit international à Sciences Po Paris, Omer Shatz (à gauche sur la photo) est un avocat israélien spécialiste des droits de l'homme. Passé de Yale, il a conseillé certaines ONG, comme MSF. Ses étudiants en master de droit ont contribué à l'élaboration du dossier sur la politique migratoire européenne.

### Juan Branco

Très médiatique « avocat des gilets jaunes » et de Julian Assange, auteur du brûlot anti-Macron *Crépuscule*, ce Franco-Espagnol de 29 ans a soutenu une thèse sur la Cour pénale internationale. Plus précisément sur le cas de Germain Katanga, Congolais condamné en 2014 pour avoir fait transiter des armes ayant servi à une attaque contre des civils. C'est sa connaissance de la CPI – où il a un temps travaillé – qui a poussé Omer Shatz à le contacter pour monter ce dossier.

## Ils veulent poursuivre l'Europe pour crime contre l'humanité

la Cour européenne des droits de l'homme. Les avocats entendent démontrer qu'en équipant, finançant, formant et soutenant la logistique des gardes-côtes libyens, les États européens sont responsables des renvois de migrants et réfugiés vers la Libye. L'affaire prendra... des années.

En allant chercher les responsabilités pénales, Juan Branco et Omer Shatz optent pour une approche détonante. Le dossier de 245 pages déposé par les deux avocats – et élaboré avec l'aide d'étu-

dians en droit de Sciences Po, où enseigne Omer Shatz – est une « communication ». Il n'est pas possible d'attaquer un État ou une personne à la Cour pénale internationale. Les éléments doivent donc convaincre la procureure d'enquêter en vue d'éventuelles poursuites. Et dans la mesure où une enquête est déjà ouverte par la CPI sur les exactions en Libye, la procureure pourrait théoriquement rapidement agir en étendant le périmètre de son enquête à l'Union européenne, qui a un protocole

de coopération avec la cour. Réaliste ? « Théoriquement, le dossier tient la route », relève un spécialiste du droit européen. « Mais on imagine mal la Cour pénale internationale enquêter sur l'un de ses principaux contributeurs. »

Les avocats sont pour l'instant sans réponse de la Cour pénale internationale. De son côté, la Commission européenne a réagi pour défendre les « états de services » de l'UE qui n'a « cessé de considérer les sauvetages comme une priorité ».

### Juan Branco et Omer Shatz « Il y a une impunité qui est insupportable »

L.K.

#### Pourquoi la Cour pénale internationale ?

**Omer Shatz** À l'origine, des chercheurs du Forensic Architecture m'ont contacté. Ils venaient de publier *Death by rescue* (qui analyse et étaye l'impact « létal » de la politique européenne en Méditerranée après l'arrêt de l'opération de sauvetage italienne Mare Nostrum, NDLR) et cherchaient comment cela pouvait se traduire légalement. Il y avait eu des initiatives sur le champ des droits de l'homme, des droits des réfugiés, mais personne ne s'était arrêté pour dire « c'est criminel ». L'idée était de ne pas aller utiliser les cours habituelles mais d'aller chercher les responsabilités individuelles, pénales. La CPI s'est vite imposée. Au début, l'idée d'un crime contre l'humanité commis par des leaders européens n'était pas évidente, même pour nous.

**Juan Branco** A mesure qu'on a travaillé sur l'affaire, il n'y avait plus aucun doute quant au fait que c'était une question pénale. La gravité de la situation, le nombre de morts qui ne cessait d'augmenter. Les décisions prises par les décideurs européens ont un impact terrible sur des milliers de personnes. Il n'est pas normal que la question de la responsabilité pénale ne se pose même pas. Il y a une impunité qui est insupportable.

**O.S.** La politique migratoire relève de la prérogative des États. Mais dire qu'un État est responsable revient à dire que personne n'est responsable. Mais si on va chercher les responsabilités individuelles, si les hommes politiques savent qu'ils devront peut-être un jour répondre de leurs actes, alors cela pourra influencer les décisions



*Il n'est pas normal que la question de la responsabilité pénale ne se pose même pas*

Juan Branco



*L'idée était de ne pas aller utiliser les cours habituelles mais d'aller chercher les responsabilités individuelles*

Omer Shatz



prises. Bien sûr, le but premier de notre démarche est d'avoir une enquête et des poursuites. Mais le second est de stopper les politiques actuelles. On veut leur faire peur.

**Le premier volet de votre dossier porte sur la stratégie de limitation des opérations de secours en Méditerranée que vous pointez comme la cause des 12.000 décès connus depuis 2014. Mais quel est le crime ? Aucun leader européen n'a poussé qui que ce soit à prendre la mer.**

**J.B.** Le meurtre. Il est établi qu'on peut commettre un crime par omission. Ici un meurtre, enfin, des milliers de meurtres. C'est comparable à une famine organisée : vous avez un devoir de nourrir la population sur laquelle vous exercez un contrôle. Ici, on démontre qu'il y a un contrôle effectif sur la zone et une politique adoptée, qui vise à laisser les personnes se noyer dans un objectif dissuasif. Pour ne pas avoir à les ramener sur le sol européen, on laisse volontairement mourir les gens. Cet aspect volontaire est essentiel. Or l'Union européenne et Frontex avaient une conscience très claire que les décisions prises après Mare Nostrum provoqueraient l'explosion des morts.

**Cet objectif dissuasif, il est déduit des politiques menées ou fondé à partir de documents ?**

**J.B.** Il y a des documents montrant qu'il y a eu un objectif de dissuasion au passage de Mare Nostrum à Triton et la conscience qu'il y aurait une explosion des morts et la possibilité de l'éviter. En cela, cela ressemble à une famine organisée.

**Vous portez un jugement assez dur sur les ONG qui ont « échoué ».**

**J.B.** L'erreur des ONG est de penser qu'elles peuvent gagner la bataille de l'opinion publique. Elles ont échoué à changer la politique mise en place parce qu'elles n'ont jamais osé créer de la peur chez les dirigeants. Nous, on pense qu'on peut mettre en prison des personnes qui violent la loi. Ce n'est pas tant une critique qu'une divergence stratégique. Les ONG sont dans un rapport de dépendance complexe vis-à-vis du politique qui rend leur position plus difficile, que ce soit pour leur financement, leur capacité à aller sur le terrain voire pour certains à... faire carrière. Omer et moi avions l'avantage d'avoir les mains libres pour une approche plus frontale.

**Comment cela peut se passer désormais ?**

**J.B.** Dans le scénario idéal, la procureure étend demain son enquête sur les exactions contre les migrants en Libye à l'Europe. Il est très rare qu'une enquête soit déjà ouverte. Là, elle a tous les moyens. On saisit les archives et on mène des interrogatoires pour identifier les responsabilités. Nous estimons que la meilleure façon de procéder est d'avoir trois niveaux de procès : contre les décideurs, contre l'administration qui planifie et supervise l'exécution d'un plan criminel et contre les exécutants – en l'occurrence, les garde-côtes libyens.

**Et s'il n'y a pas de suite ?**

**J.B.** On procédera à une deuxième communication qui pointerait cette fois-ci des individus.

**L'Union européenne a obtenu le prix Nobel de la paix en 2012. Vous la pointez aujourd'hui comme responsable d'un crime contre l'humanité. C'est... rude.**

**O.S.** Il y a une dimension qui relève du psychologique, de l'habitude. On ne peut pas croire que c'est le régime le plus démocratique et le plus libéral qui puisse être criminel. C'est... nous. C'est impensable : on est censé avoir dépassé cela après la Seconde Guerre mondiale. Je vois en Israël comment la victime devient bourreau. Si vous lisez les rapports d'Amnesty, de Human Rights Watch, ils disent que l'Europe est complice des exactions en Libye mais jamais ils ne passent le cap de tirer les conclusions qui s'imposent.

**J.B.** C'est la peur de sortir du cercle des « légitimes », d'apparaître radical et de ne plus avoir de place autour de la table.

**La perception de l'opinion publique n'a-t-elle pas aussi changé ? Le seuil de l'acceptable s'est déplacé...**

**J.B.** C'est un processus de réification d'une partie de la population qui est classique de la violence de masse. Peu à peu s'est construit un consensus autour d'une partie de la population catégorisée de « migrants » pour la séparer des autres et rendre acceptable le fait qu'elle serait soumise à un niveau de violence plus important. Les niveaux d'acceptabilité de la violence ont commencé à varier. Une mort par noyade est entrée dans le champ de la normalité. Il y a aussi une stratégie de la fatalité. 600 morts dans un naufrage, « c'est une tragédie ».

**O.S.** Un peu comme une catastrophe naturelle.

**J.B.** Le pathos désactive l'élément politique. Or ce n'est pas du tout une tragédie, mais le fruit d'une politique consciente. Les médias aussi sont prisonniers de cette logique de l'empathie. Ce qu'on fait, c'est refroidir la discussion, traduire la réalité en termes de droit pénal.